

Stratégie nationale de déconfinement : modalités de réouverture progressive des crèches municipales à compter du 13 mai

Chère Madame, cher Monsieur, chers Parents,

La Stratégie nationale de déconfinement présentée par le Gouvernement prévoit une réouverture progressive et prudentielle des crèches et des dispositifs Petite enfance à partir du 11 mai. Cette réouverture sera adaptée selon les territoires et les configurations des établissements, dans le respect des recommandations sanitaires.

A Lyon, les grands principes de cette organisation ont été établis en collaboration entre la Ville de Lyon, la Préfecture, la CAF, la PMI et l'ARS. **Notre priorité commune est d'assurer la sécurité sanitaire de vos enfants ainsi que des personnels en charge de l'accueil et de l'accompagnement des enfants et des familles.** Pour cela, nous nous appuyerons sur le protocole national qui prévoit notamment :

un accueil progressif au sein d'une section de 10 enfants par établissement ;

le respect des mesures de distanciation physique entre adultes et de mise en œuvre des gestes barrières ;

le renforcement des protocoles de nettoyage ;

le port du masque pour les professionnels et les familles ;

la limitation des croisements d'enfants et d'adultes sur l'ensemble des temps de la journée – organisation de l'accueil des enfants et de leur départ de manière échelonnée si possible, temps de transmission à adapter.

L'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant sera doté, en quantité suffisante et dès la reprise de l'accueil, du matériel sanitaire et des équipements indispensables : savon, essuie-main jetable, masques pour les professionnel.le.s, marquage au sol et aménagement des espaces, etc. Les personnels seront sensibilisés et accompagnés à la mise en place des protocoles sanitaires établis, aux gestes barrières et à la gestion des flux.

Depuis la fermeture de votre établissement nous nous sommes concentrés sur l'accueil exclusif des enfants de soignants. Cette expérience bénéficiera à tous.

Vous trouverez ci-dessous les bases communes à l'organisation du retour progressif en crèche à Lyon.

FAMILLES CONCERNEES – PERIODE TRANSITOIRE

Compte tenu du nombre limité de places, **seuls les enfants admis après passage par les commissions d'admissions seront éventuellement accueillis selon des critères de priorités.**

Votre enfant ne pourra donc pas bénéficier d'une place pour le moment. La directrice de l'établissement fréquenté par votre enfant reviendra vers vous pour préciser les modalités d'accueil dès lors qu'elles pourront être élargies.

Toutefois, pour votre parfaite information voici les modalités mises en œuvre :

CALENDRIER DE REPRISE

L'ouverture des équipements municipaux s'effectuera de manière échelonnée par arrondissement, en lien avec les crèches de la ville à gestion associative et selon un calendrier prévisionnel susceptible d'adaptation en fonction de l'évolution de la situation sanitaire :

le mercredi 13 mai réouverture de 15 sections de 10 berceaux soit une à deux crèches par arrondissement en s'appuyant sur les 5 crèches¹ déjà en fonctionnement et 10 autres équipements² ainsi qu'une large partie des dispositifs petite enfance ;

le lundi 18 mai ce sera complété par 15 équipements³ supplémentaires dans les mêmes conditions ;

début juin, selon la situation sanitaire, il sera envisagé l'ouverture d'autres équipements.

Les journées des 11 et 12 mai permettront aux équipes de sécuriser l'adaptation indispensable des organisations et l'aménagement des locaux dans chaque structure.

Le dispositif d'accueil des enfants des personnels engagés dans la gestion de la crise sanitaire sera maintenu selon des modalités adaptées.

1- Grolée (2ème), Boileau (3ème), Trion (5ème), Nadaud (7ème), Simone de Beauvoir (7ème)

2- Tourret (1er), Quivogne (2ème), Boileau -2ème section (3ème), Bréchan (3ème), Chazière (4ème), Joliot C (5ème), Cuvier (6ème), Debourg (7ème), Viviani (8ème), Weill (8ème), Tissot (9ème)

3- Raymond (1er), Renoir (3ème), Dr Long (3ème), Rochaix 1 (3ème), Belfort (4ème), Cuire (4ème), Henon (4ème), Eisenhower (5ème), Créqui (6ème), Cité Internationale (6ème) Simone de Beauvoir - 2ème section (7ème), St Lazare (7ème), Delore (8ème), St-Mathieu (8ème), Champvert (9ème), St-Rambert(9ème)

EFFECTIFS ET MODALITES D'ACCUEIL

30 crèches municipales ouvriront donc de manière progressive d'ici le 18 Mai dans le respect des recommandations sanitaires en vigueur ;

Dans cette période transitoire, il sera demandé aux parents de fournir les repas dans des contenants en verre ;

Le nombre d'enfants accueillis sera, au maximum, de 10 par EAJE ; il sera étudié dans un second temps, en fonction de la configuration des établissements, la possibilité d'ouvrir une seconde section ;

Les horaires sont : 8h-18h.

La place des enfants non accueillis est toutefois maintenue et, comme déjà indiqué, la directrice de l'établissement fréquenté par votre enfant reviendra vers vous.

Nous vous remercions par avance pour l'attention portée à ces informations et vous assurons de notre mobilisation, à vos côtés et au service de vos enfants, dans cette période sensible.

Nous vous prions de recevoir, chère Madame, cher Monsieur, chers parents et familles nos meilleures salutations.

Gérard COLLOMB

Maire de Lyon

Blandine REYNAUD

Adjointe au Maire de Lyon,

En charge de la Petite enfance et des Maisons de l'enfance